

Bulletin d'informations

Juin 2008

N° 282

Assemblée Générale du CREAI du 19 Mai 2008

- ◆ **Rapport moral du Président** p 1
Présenté par Maurice BOLLARD

- ◆ **Rapport d'activité 2007**
Présenté par Martine LANDANGER, Directrice, et l'équipe du CREAI
 - Introduction : l'activité du CREAI et son contexte p 3
 - La coordination de la réflexion du secteur social et médico-social p 8
 - L'observation..... p 17
 - Les études p 18
 - Les formations p 22
 - Le conseil technique p 24
 - Les comptes du CREAI p 26

- ◆ **Projets et perspectives 2008** p 27

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

présenté par Maurice BOLLARD

Le CREAI a connu cette année 2007 une importante activité qui témoigne de sa reconnaissance comme pôle d'observation, d'animation, d'études, de conseils et d'avis techniques par les acteurs du champ social et médico-social. Le rapport d'activité met en valeur chacune de ces dimensions. Il illustre en particulier l'intensité et la qualité des relations avec les adhérents et les partenaires : administrations, collectivités locales et institutions à vocation sociale et médico-sociale. Le rapport financier montre une situation satisfaisante. Nos félicitations s'adressent à tous les membres du personnel mais aussi à tous les nombreux collaborateurs, salariés des institutions, (merci à leurs employeurs), qui participent activement aux travaux des commissions si utiles à la construction de référentiels contribuant à la réflexion régionale.

La vie associative s'est déroulée dans le respect des statuts. Conseil d'Administration et Bureau se sont réunis régulièrement sans difficulté. Au-delà des décisions habituelles ou obligatoires, il faut souligner l'adoption du référentiel portant sur « Les conseils et avis du CREAI ». Ce fut l'occasion de confirmer la méthode d'élaboration collective des référentiels comme source d'indépendance des avis quels que soient les demandeurs ou les destinataires et la qualité des relations avec les différents acteurs concernés par un dossier déposé au CROSMS (Comité Régional d'Organisation Sociale et Médico-Sociale). En rapport avec le développement de l'activité et l'actualité législative, l'équipe de conseillers techniques a été renforcée par le recrutement d'une juriste spécialiste des questions de protection de l'enfance et des majeurs. Enfin, une étude des contributions des adhérents au regard des règles fixées par le Conseil d'Administration a été demandée, constat fait et partagé par les associations régionales de la difficulté de certains adhérents de s'y conformer.

La vie associative a été marquée également par des évolutions importantes du contexte général. Le remplacement du Conseil National de l'Évaluation Sociale et Médico-Sociale par l'Agence Nationale faisait craindre un affaiblissement du rôle des associations dans la coproduction des recommandations de bonnes pratiques professionnelles. Leur participation au Conseil d'Orientation Stratégique, la qualité de l'écoute des dirigeants de l'Agence au cours de ses premières réunions et l'adoption de la recommandation relative à l'expression et la participation des usagers des établissements relevant du secteur de l'inclusion sociale élaborée par le Conseil ont, pour l'instant, apaisé ces craintes.

Le développement de la bientraitance et la lutte contre la maltraitance à travers tous les outils qui concourent à la mission des institutions accueillant des personnes âgées ou handicapées font l'objet d'une politique globale dans une double perspective : celle de l'utilisateur, ses souhaits et ce qu'il est en droit d'attendre de l'institution qui l'accueille ; celle du professionnel et des conditions qui le rendent le plus apte à offrir une prestation bientraitante.

Le bilan de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 a mis en évidence ce qui restait à faire pour répondre aux impatiences des usagers et de leur famille. S'agissant des MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées), le rapport GOHET préconisait de former leur personnel à l'aide à la formulation des projets de vie, d'améliorer l'outil d'évaluation GEVA (guide d'évaluation multidimensionnelle), de renforcer les missions d'accueil, d'écoute, et de conseil. C'est l'occasion de souligner le travail de l'ANCREAI référencé par la CNSA pour la formation des personnels des MDPH et impléqué dans la mise au point d'une nouvelle version du GEVA.

Le grand chantier de modernisation des politiques publiques ouvert à l'automne 2007 est certainement un de ceux qui marquera fortement l'avenir du monde associatif. La volonté de maîtriser l'évolution des dépenses publiques a introduit une logique de performance de l'action publique et par conséquent une révision générale des politiques publiques à partir de l'examen de leur légitimité et de leur efficacité.

Des 2007, les associations en ont connu les premières manifestations : formalisation des compétences et missions confiées par délégation aux directeurs, exigence d'un niveau de qualification requis pour exercer la fonction de direction, technique budgétaire, procédure d'appel d'offre, signature de contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, participation à un groupement de coopération sociale ou médico-sociale, évaluation interne et externe, recommandations de bonnes pratiques professionnelles, indicateurs de gestion, label de bonne gouvernance et de gestion responsable... Mais partant du constat que de nombreux dispositifs et politiques se sont empilés sans réelle cohérence, créant un paysage administratif confus insuffisamment efficace et coûteux, la recherche des « doublons », de nouvelles répartitions de compétences et de mutualisation des moyens est une constante. Les CREAL et leur tête de réseau sont concernés par ces dispositions et vont s'organiser pour anticiper les éventuelles conséquences sur leur avenir. Les orientations de l'ANCREAL pour 2008 vont dans ce sens et nous devons apporter notre contribution à cette réflexion.

La révision des politiques publiques, notamment les réflexions sur les répartitions de compétences envisagées dans le cadre de la création des ARS (Agences Régionales de Santé) et entre l'Etat et les collectivités locales, ont repoussé les travaux relatifs à la « convergence » des dispositifs mis en œuvre dans le cadre de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap), alors qu'en début d'année, la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), la Mission d'Évaluation et de Contrôle des lois de financement de la sécurité sociale et le ministre de l'époque proposaient de les accélérer dans le but d'aboutir rapidement à la création du « 5^{ème} risque ». Les travaux législatifs devraient nous éclairer à l'automne 2008.

Les perspectives de travail pour 2008 sont encourageantes. L'analyse des conséquences des réformes institutionnelles envisagées par l'Etat dominera les réflexions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

* *
*

RAPPORT D'ACTIVITE 2007

Le rapport d'activité 2007 est présente en trois parties :

- Une introduction rédigée par Martine LANDANGER, directrice, présentant les analyses et positions développées par le CREAI dans un contexte d'évolution des politiques sociales et leur mise en œuvre concrète dans un dispositif qui élabore les modalités de son adaptation aux contraintes nouvelles.
- L'activité réalisée au cours de la période 2007 est ensuite rapportée au regard des différentes fonctions du CREAI (coordination de la réflexion, observation, études, formations, conseils). Chaque membre de l'équipe du CREAI présente donc, dans ce document, les études, interventions, animations ou travaux qu'il a eus à mettre en œuvre.
- Les projets et perspectives envisagés pour l'année à venir sont rassemblés pour chacun des axes de travail du CREAI.

Introduction

L'activité du CREAI dominée par l'évolution législative du secteur social et médico-social

L'année 2007 a été marquée par une production législative particulièrement dense. L'élaboration de ces textes a donné lieu à des travaux de réflexion spécifiques au sein du CREAI avec les différents acteurs du secteur social et médico-social et en lien avec le réseau constituant l'ANCREAI (Association Nationale des CREAI).

L'articulation des dispositifs institutionnels en charge des politiques sociales résultant des transferts de compétences et la redistribution des ressources budgétaires dans un cadre administratif et financier recomposé (PRIAC, CNSA, MDPH, CDAPH...) nécessite un important travail d'élaboration des différents acteurs impliqués afin d'ajuster les réponses à la situation des destinataires de l'action sociale.

Depuis janvier 2002, tous les secteurs de l'action sociale, dont les missions concernent les personnes handicapées, les personnes en difficulté sociale, les personnes âgées ou la jeunesse (dans le cadre de la protection de l'enfance ou celui de la prévention de la délinquance), ont été conduits à reformer leurs conceptions et modes d'intervention. Entre une approche qui prône l'individualisation des réponses sociales ou médico-sociales et la démonstration récurrente de la rarefaction des moyens, les acteurs (associatifs, organismes publics, professionnels...) sont alors contraints de réinterroger leurs organisations et de les adapter pour continuer à œuvrer dans ce nouveau cadre législatif, administratif et technique.

Dans cette dynamique, l'activité du CREAI a été fortement marquée par divers travaux préparatoires aux orientations de l'État pour les schémas d'organisation sociale et médico-sociale en faveur des personnes handicapées (en Côte d'Or et dans le Doubs). Ces approches, quantitatives et qualitatives, sont à chaque fois, l'occasion d'associer les professionnels, les associations d'utilisateurs et les organismes

gestionnaires, a la réalisation d'une « photographie » de la situation de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées dans le département en question. Une lecture partagée de la situation de l'offre vise le repérage des améliorations à apporter, des transformations à engager pour apporter des réponses aux besoins non couverts et aux modes de vie souhaités par les usagers.

Ces transformations s'inscrivent dans un contexte économique et politique de réduction de la dépense publique visant à sauvegarder le dispositif de protection sociale. En concourant au recul de la pauvreté des personnes âgées, à l'allongement de la durée de la vie, ce dispositif a permis la construction d'un système de santé plutôt performant, accompagnant la recherche, soutenant la demande en la rendant solvable (prestations en espèces) ou indolores (tiers payant, prestations en nature). Ces effets justifient aujourd'hui l'attachement des Français à ce système.

Progressivement, la participation des usagers s'organise, pas assez rapidement selon les personnes concernées. Les CDCPH (Conseils Départementaux Consultatifs des Personnes Handicapées) sont installés dans certains départements ; il en est de même pour la désignation des personnes qualifiées, la mise en place des Conseils de la vie sociale...

L'évaluation interne, conformément à la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 devait être réalisée pour janvier 2007, ce qui situe la mise en place de l'évaluation externe en 2009. Rappelons à ce sujet que depuis 1999, les CREAI, ont élaboré un guide pour la réalisation de l'évaluation interne, et que la pertinence de cet « outil », nommé Pericles, est aujourd'hui reconnue. Plusieurs formations ou accompagnements sont réalisés chaque année au sein d'établissements et services en Bourgogne.

1 - La mise en œuvre des textes législatifs dans une logique de projets

1.1 La planification de l'offre sociale et médico-sociale et le projet de vie des personnes

Les lois de 2002, 2005 et 2007 ont mis l'accent sur la nécessaire prise en compte de la situation de chaque usager pour lui apporter une réponse aux problèmes qu'il rencontre du fait de sa situation de handicap, et/ou de sa situation sociale... Cette logique basée sur le projet de vie, sur la participation des usagers (via le contrat de séjour ou le document individuel de prise en charge, le conseil de la vie sociale...) requiert une offre sociale et médico-sociale diversifiée pour répondre à la multiplicité de ces situations. L'offre institutionnelle monolithique a laissé place à de nouvelles modalités d'accompagnement plus adaptées aux choix de vie des personnes. La logique d'inclusion sociale doit progressivement prendre corps dans l'organisation de l'accompagnement des personnes.

La loi n° 2004-809 du 13/08/2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux Conseils Généraux la responsabilité de définir la politique sociale du département en lien avec les orientations que l'État aura préalablement précisées concernant les structures relevant de sa compétence. Les questions de formation professionnelle relevant de la responsabilité des Conseils Régionaux sont également à souligner pour favoriser l'adaptation des ressources humaines à l'évolution des pratiques. Les schémas d'organisation sociale et médico-sociale constituent aujourd'hui un cadre essentiel de réflexion et d'organisation de l'offre sur le territoire départemental. Le PRIAC (PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie) est un outil régional de programmation pluriannuelle, reposant sur des financements de l'État, de l'assurance maladie et de la CNSA auquel les professionnels et gestionnaires doivent également se référer pour élaborer leurs éventuels projets.

Cette logique de programmation contraint les organismes gestionnaires à situer leurs engagements et à définir leurs projets dans ces cadres de planification visant à une meilleure cohérence et couverture de l'offre sur les territoires.

1.2 La logique de maîtrise des coûts et la réponse aux besoins et attentes des personnes

La rationalisation des coûts devient la préoccupation dominante des politiques publiques. Les nouvelles modalités d'organisation de la solidarité nationale se dessinent progressivement dans ce contexte de limitation des dépenses publiques. Des principes forts ont été réaffirmés par les textes législatifs : réponses de proximité par une meilleure couverture territoriale de l'offre, prise en compte de la situation de chaque personne concernée et de son projet de vie, respect des droits des usagers... La compatibilité de leur mise en œuvre concrète se pose en de multiples points du territoire. De nouveaux modes d'organisation sont proposés par les financeurs en direction des gestionnaires : CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens), GCSMS (groupement de coopération sociale et médico-sociale). Ces nouvelles approches gestionnaires permettront-elles la mise en œuvre d'un dispositif médico-social compatible avec ces principes fondamentaux, dont on peut estimer qu'ils sont partagés par l'ensemble des acteurs du secteur social et médico-social ?

Les divers travaux préalables aux schémas d'organisation sociale et médico-sociale réalisés le plus souvent de façon participative, contribuent à une lecture partagée de la situation de l'offre (départementale voire infra-départementale) et engagent les acteurs à (re)définir leur contribution afin de s'adapter à l'évolution des besoins des personnes en situation de dépendre d'une aide particulière.

1.3 Le risque du poids budgétaire sur la qualité technique des projets

Les organismes gestionnaires se trouvent contraints de reorganiser leur conception et leur offre d'accompagnement. La rarefaction des ressources financières et le renouvellement du cadre législatif, administratif et réglementaire encouragent les acteurs de l'action sociale à s'inscrire dans de nouvelles logiques partenariales pour construire des réponses cohérentes avec les problématiques que rencontrent les usagers.

Face à ces évolutions, le CREAI porte une attention particulière à ces nouvelles modalités de structuration de l'offre. Dans la position tierce qu'il occupe, il élabore, avec les responsables gestionnaires et les professionnels qui le sollicitent, les modalités de l'évolution des pratiques. Il importe de veiller cependant à ce que la logique de rationalisation des coûts ne conduise pas à une réduction de la qualité des projets d'accompagnement de personnes en situation de dépendre d'une aide ponctuelle ou durable, quel que soit leur âge.

2 - La mobilisation des différentes fonctions du CREAI pour l'accompagnement des changements

2.1 Une fonction d'observation régionale reliée à un niveau national

Le CREAI est un lieu de réflexion qui permet aux différents acteurs du secteur social et médico-social de confronter leurs pratiques et leurs problèmes. Par l'observation des problématiques dans leur expression multiple, il se veut un lieu de repérage et d'analyse des besoins et des réponses à élaborer. Il participe à la réflexion concernant les nouveaux textes législatifs et réglementaires, veille à prendre en compte le point de vue des différents acteurs et à mettre à disposition de tous les éléments qui favorisent une compréhension de la situation des besoins sociaux et médico-sociaux. La forte participation des professionnels de la région aux commissions régionales, les études et recherches, les conseils, interventions et formations dans les établissements et services, alimentent les réflexions et analyses et

permettent au CREAI d'en dégager des synthèses. Par ailleurs, la lecture de la diversité des situations sur le territoire national, via l'ANCREAI, est un critère d'analyse important. Ces éléments permettent de sortir d'une lecture exclusivement régionale, de se « nourrir » des expériences et d'en tirer les conséquences en terme de projets.

Les journées d'études permettent d'étayer la réflexion générale sur certaines thématiques ou problématiques rencontrées par les professionnels. Les nouvelles données législatives ou avancées conceptuelles et/ou scientifiques, conduisent à la mise en place de journées ciblées. En 2007, le CREAI a organisé une journée d'étude sur l'accompagnement et les soins palliatifs en lien avec les travaux de la commission des MAS (Maisons d'Accueil Spécialisées) et des FAM (Foyers d'Accueil Médicalisés). Deux autres journées d'étude ont été organisées dans le cadre du partenariat avec le Centre Ressources Autismes. Des thématiques spécifiques ont été définies afin de favoriser un échange de points de vue entre les différents acteurs engagés dans l'accompagnement des personnes autistes et de faciliter la collaboration entre les secteurs sanitaire et médico-social. Chaque fois que possible, des liens inter-CREAI sont favorisés afin d'élargir le champ des expériences et des approches.

Les thématiques abordées au sein de notre région sont également débattues au niveau de l'association nationale des CREAI. Elles alimentent les synthèses et positions que l'ANCREAI est conduit à soutenir dans les projets qu'il soumet aux autorités nationales concernées (DGAS, CNSA, ANESM...). Cela contribue à donner corps à sa fonction d'expert.

2.2 Le conseil, les avis techniques et l'aide à la planification

Les CREAI constituent une ressource technique au service des professionnels, des différents responsables d'administration ainsi qu'aux promoteurs associatifs et/ou gestionnaires. Ils veillent à recueillir et rassembler les données objectives susceptibles d'éclairer la situation des dispositifs d'accompagnement ou d'accueil des usagers des secteurs social et médico-social et de s'assurer de l'opportunité de la mise en œuvre de nouveaux projets d'accueil et/ou d'accompagnement des destinataires de l'action sociale.

Divers promoteurs de projets, organisme gestionnaire ou direction d'établissement, souhaitant créer, transformer ou faire évoluer leur(s) établissement(s) ou service(s), ont pris conseil auprès de notre équipe afin de recueillir un point de vue extérieur. Certaines administrations sollicitent également l'avis du CREAI afin d'avoir la lecture d'un tiers sur les projets en perspective. Ainsi, à partir de son expérience menée en permanence avec les professionnels, le CREAI souhaite apporter son expertise et sa connaissance régionale des multiples questions qui se posent, et contribuer à l'évolution qualitative des pratiques.

2.3 Les études locales et nationales

En 2007, le CREAI de Bourgogne a réalisé plusieurs études préalables aux orientations de l'Etat dans la perspective de l'élaboration des schémas d'organisation sociale et médico-sociale relevant de la compétence des départements. En proposant un état des lieux de la situation de l'offre médico-sociale départementale et des besoins et attentes des usagers concernés, ces travaux visent une approche partagée par les différents acteurs impliqués, les associations et instances représentant les usagers, les associations gestionnaires et les professionnels des services et établissements qui les accueillent. L'animation de groupes de travail permet ensuite l'analyse et l'élaboration d'axes d'évolution du dispositif en place. Si le cadre législatif s'impose, une lecture locale permet d'identifier les forces et les faiblesses du dispositif au regard des besoins, à partir desquels une évolution de la situation peut s'organiser.

Par ailleurs, dans le cadre du réseau des CREAI, deux études ont été réalisées pour éclairer la DGAS sur deux questions importantes concernant les personnes handicapées : l'une pour identifier la diversité de l'offre d'accompagnement des personnes autistes en France ; l'autre pour approcher les motifs du choix des personnes handicapées parmi les services à domicile de leur environnement. Ces travaux nationaux confortent le réseau des CREAI comme structure d'observation et de production de données de synthèse.

2.4 Les formations

A partir de la réalisation d'études et de travaux d'observation, les conseillers techniques du CREAI ont acquis un niveau d'expertise sur certaines thématiques touchant l'actualité des pratiques professionnelles. Des journées de formation ont ainsi été proposées aux intervenants du secteur social et médico-social. Un nombre important de journées de formation a été réalisé en 2007 pour « connaître et comprendre les évolutions des politiques sociales ». Des formations « en intra » visent l'amélioration des compétences collectives (voir document récapitulatif sur le site du CREAI). Une action de formation, réalisée dans le cadre d'une action régionale prioritaire 2007 financée par UNIFAF a permis de traiter de du « Respect de la vie privée et de l'intimité en institution » avec une diversité de professionnels du secteur social et médico-social. L'évolution de l'offre de formation évolue chaque année en lien avec les préoccupations des établissements et services, leurs demandes et de l'expertise acquise par notre équipe.

3 - Le travail de réseau des CREAI au sein de l'ANCREAI

3.1 La structuration d'un réseau

La présence des CREAI dans la quasi-totalité des régions de France en font un réseau d'experts proches du terrain du secteur social et médico-social. La formalisation de la structure de l'ANCREAI et son organisation, notamment par la présence d'une déléguée nationale favorise la circulation et le partage d'informations, de données, ainsi que le développement de méthodologies communes. Des travaux thématiques réunissent régulièrement les conseillers techniques concernés de chaque région pour confronter des points de vue et élaborer des analyses pouvant ensuite déboucher sur un rapport et/ou une position nationale. Des formations communes ont été mises en place afin d'effectuer un travail ensemble sur les nouvelles problématiques du secteur (le projet de vie, l'utilisation du GEVA, les CPOM....)

Ces allers et retours avec le niveau national permettent de moduler ou soutenir nos positions régionales. Dans tous les cas, le réseau constitue une ressource conceptuelle et technique complémentaire pour le CREAI et ses partenaires. Les travaux en commun ont permis de confronter les approches territoriales et de développer des outils méthodologiques de repérage et d'analyse de politiques sociales. Ces collaborations doivent se développer.

3.2 Le renforcement de son expertise et la recherche de son indépendance

Le CREAI de Bourgogne communique ses approches et ses points de vue, restitue certains de ses travaux et analyses dans le cadre de son bulletin d'informations mensuel. L'ouverture aux synthèses et publications des membres du réseau de l'ANCREAI est l'occasion d'élargir les points de vue technique, éthique portant sur les analyses des politiques sociales et médico-sociales sur lesquelles s'appuient ses divers avis et conseils aux partenaires qui le sollicitent.

Le foisonnement de nouveaux textes législatifs, les démarches de planification et leurs enjeux locaux requièrent une prise de recul indispensable pour garantir, autant que faire se peut, l'indépendance de nos avis techniques, dans le cadre du CROSMS notamment.

Cette recherche d'une position indépendante est permanente et se nourrit de la confrontation des pratiques avec les professionnels, les organismes gestionnaires et les administrations avec lesquels nous travaillons. Cette indépendance technique ne va pas de soi. Issue des diverses études, de l'observation des pratiques, de la mise en place d'instances de consultations multiples, elle s'élabore progressivement, en continu. Cependant, pour que cette position d'indépendance subsiste, il importe que les différents « contributeurs » à l'activité du CREAI acceptent que parfois, l'avis ou le conseil apporte n'aille pas dans le sens souhaité. Chacun ensuite est libre de ses choix.

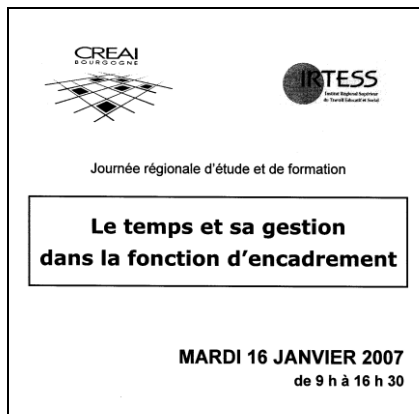
I - LA COORDINATION DE LA REFLEXION du secteur social et médico-social

1 - Les journées d'étude organisées et/ou animées par le CREAI

1.1 Le temps et sa gestion dans la fonction d'encadrement

Mardi 16 janvier 2007

Preparation : Isabelle GERARDIN, Conseillère technique du CREAI



Cette journée d'étude, organisée en partenariat avec l'IRTESS, avait pour objectif de poursuivre une réflexion engagée dans le cadre de la commission régionale « chefs de services et cadres de direction », sur le thème de la perception et de la gestion du temps dans la fonction d'encadrement.

La complexité et la subjectivité du temps ont été mises en exergue par les exposés de situations professionnelles et par l'intervention de Jean-Philippe PIERRON, philosophe.

Des outils et des modes d'organisation ont été proposés par Jean-Marie MIRAMON, professeur associé à l'ENSP, pour essayer de mieux gérer le temps. Des solutions expérimentées dans le cadre de leur structure ont été également présentées par des professionnels.

Une centaine de personnes étaient présentes, dont les promotions de cadres en formation à l'IRTESS.

1.2 Accompagnement et soins palliatifs – Quelle place dans le projet d'établissement ?

Mercredi 7 février 2007

Preparation : Patrick GUYOT, Conseiller technique du CREAI



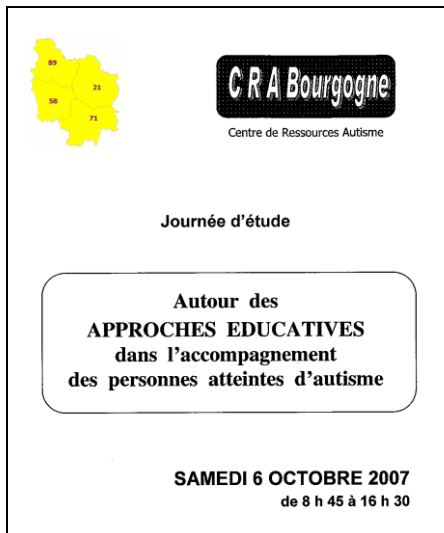
Cette journée d'étude, organisée par la commission du CREAI des MAS et FAM, a réuni près de 90 personnes. Il s'agissait d'explorer la question des soins palliatifs auxquels les établissements accueillant des personnes lourdement handicapées sont de plus en plus confrontés, du fait du vieillissement des personnes accueillies. Au-delà de la définition des soins palliatifs, cette journée visait à montrer, à travers des témoignages, comment des MAS et des FAM pouvaient travailler avec des unités et des équipes mobiles de soins palliatifs.

Cette réflexion s'inscrit dans le prolongement de travaux effectués depuis longtemps par le CREAI sur ces questions.

1.3 Autour des approches éducatives dans l'accompagnement des personnes atteintes d'autisme

Samedi 6 octobre 2007

Préparation : *Danielle SICHEZ, Conseillère technique du CREAI*
Audrey MASSON, Conseillère technique du CREAI



Cette journée d'étude a été organisée par le service d'information et de documentation du Centre de Ressources Autismes, assuré par le CREAI, et a réuni 250 personnes.

Il s'agissait d'explorer par une mise en parallèle des exposés théoriques et des pratiques professionnelles, les différentes approches éducatives utilisées dans la prise en charge des personnes autistes, et leur utilisation concrète dans les structures accueillant ces personnes.

1.4 Langage et communication dans l'autisme

Samedi 15 décembre 2007

Préparation : *Fabien JOLY, coordinateur du CRA*
Audrey MASSON, Conseillère technique du CREAI



Le deuxième colloque régional, organisé conjointement par l'unité régionale de diagnostic et d'évaluation et le service d'information du Centre de Ressources Autismes, a réuni près de 300 participants. La question du langage (son apparition, son absence, ou ses particularités) et de la communication sociale et émotionnelle (ses difficultés, ses avatars et ses enjeux développementaux) a été abordée par des conférenciers de tous horizons, entre recherche fondamentale et pratique clinique, et par des abordés différents : perception, interaction, rééducation.

2 - Les commissions régionales rassemblant des professionnels du secteur social et médico-social

2.1 - Commission du secteur habilité par l'ASE et/ou la Justice

⇨ **Commission des établissements et services habilités par l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) ou la Justice**

*Correspondants : Bernadette TEPPEY, Chef de service de l'AEMO (Sauvegarde) - 71 Montceau les Mines
Jean-Philippe FEVE, Directeur du Foyer Pierre Besseige (ADPEP) - 71 Vaudebarrier*

*Coordination : Danielle SICHEZ, Conseillère technique du CREA I
puis Jean-Claude JACQUINET, Conseiller technique du CREA I depuis septembre 2007*

La commission a travaillé sur la déclinaison des outils de la loi du 2 janvier 2002. Nous constatons que les structures ont globalement mis en œuvre les outils prônés par la loi. Cinq ans après le vote de la loi, les structures sont confrontées à l'échéance légale de l'évaluation interne.

Les lois votées le 5 mars 2007, celle reformant la protection de l'enfance, celle sur la prévention de la délinquance et celle sur la protection juridique des majeurs, introduisent des cadres nouveaux. Ces lois sont, dans leurs fondements et dans leurs procédures d'élaboration, à différencier, mais elles entretiennent des relations qui ne sont pas sans conséquence sur les pratiques socio-éducatives. En septembre 2007, la commission a ouvert en priorité le chantier de la réforme de la protection de l'enfance.

Cette évolution du cadre législatif, relayant les travaux menés par les Conseils Généraux dans le cadre de leurs schémas départementaux, constitue un espace de réflexion, pratique et théorique conséquent, qui demande d'être appréhendé dans sa complexité. Les changements introduits dans ces réformes ont des incidences sur les cadres symboliques, politiques, éducatifs et sociaux : prise en compte des droits de l'enfant, liens reformulés entre instances administrative et judiciaire, nouvelles procédures et nouveaux dispositifs d'observation (cellule de signalement, observatoire,...), évolution des modes d'évaluation et de prise en compte de situations, émergence de nouvelles modalités d'intervention, nouveaux paradigmes de partenariat (communication des informations), etc... Tout ceci en lien avec les orientations plus larges introduites dans les politiques sociales.

La commission régionale réunit des professionnels engagés dans divers modes d'intervention (milieu ouvert, internat) qui caractérisent ce secteur. La loi reformant la protection de l'enfance crée les conditions d'une approche globale où chacun pourra contribuer à élaborer des positions qui respectent « les droits des usagers », la place des familles, les orientations éthiques des acteurs et les finalités administratives des politiques publiques.

2.2 - Commissions du secteur des ENFANTS HANDICAPES

⇨ **Commission des SESSAD (Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile)**

*Correspondant : Raïfala GALLEGO, Chef de service du SESSAD Tha s (Papillons Blancs) - 21 Beaune
Animation : Isabelle GERARDIN, Conseillère technique du CREA I*

Dans la continuité des thèmes abordés en 2006, la commission a démarré l'année 2007 sur le thème de la scolarisation des enfants handicapés en s'appuyant sur les trames de plans personnalisés de scolarisation de plusieurs départements. Cette comparaison a permis de mettre en évidence l'hétérogénéité de ces trames tant dans leur forme que dans leur contenu plus ou moins détaillé. L'une des principales questions sur laquelle les discussions ont abouti avait trait à ce qui doit être inscrit ou non dans un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) et par conséquent sur la place des SESSAD dans ce dispositif. La seconde réunion s'est donc focalisée sur la question du partage des informations entre les différents membres de l'équipe de suivi de la scolarisation pour l'élaboration du PPS. Les débats ont

montre que les pratiques d'échange d'informations étaient la encore différentes d'un SESSAD à l'autre, et qu'il n'y avait pas de « recette » en la matière. Parmi les repères que peut se donner une équipe, on relevera le caractère utile de l'information à fournir pour assurer la scolarisation de l'enfant dans de bonnes conditions et le consentement de l'intéressé et/ou de sa famille avant transmission de toute information. L'année 2007 s'est terminée sur une troisième réunion qui part toujours de la question de la scolarisation, mais qui aboutit à une nouvelle thématique de travail plus large : la question de la différence. Le handicap constitue et véhicule une image dans l'esprit des autres enfants à l'école (et dans les autres lieux de socialisation), mais aussi des adultes et de la société en général, notamment en termes de différence. Ce thème sera approfondi en 2008.

⇒ **Commission des IME (Instituts Medico-Educatifs)**

Animation : Patrick GUYOT, Conseiller technique du CREAI

L'année 2007 a été principalement consacrée au projet personnalisé de scolarisation (PPS) mis en œuvre par la loi du 11 février 2005, notamment son articulation avec les projets individualisés élaborés dans les IME. Nous avons également abordé plus largement la question de la place des professionnels d'IME dans le nouveau dispositif de scolarisation. Pour ce faire, un groupe de travail s'est réuni à deux reprises, dont une avec un représentant de la commission SESSAD ; une restitution des résultats de cette réflexion a eu lieu lors d'une réunion de la commission IME en septembre 2007. En décembre 2007, la commission s'est emparée, dans la même veine, du thème plus large relatif aux réponses que peuvent apporter les IME dans le nouveau contexte d'évolution des politiques d'action médico-sociale en direction des enfants et adolescents handicapés : IME sans mur, plate forme de services.... La réflexion autour de cette problématique se poursuivra durant l'année 2008.

⇒ **Commission des établissements et services accueillant des jeunes présentant des troubles du comportement (TC)**

Correspondant : Bernard GALY, Directeur de l'Institut Eugène Journet (Mutualité Française de Saône et Loire) - 71 Buxy
Animation : Anne DUSART, Conseillère technique du CREAI

L'année 2007 a permis de traiter deux thèmes. Le premier concernait les modalités d'organisation des ITEP pour réfléchir à la manière dont la dotation en moyens humains était mobilisée. Des éléments de comparaison ont montré les différentes options prises par les directeurs pour assurer la meilleure qualité possible de prise en charge des jeunes présentant des troubles du comportement (travail individualisé, organisation des délestages de groupe lors de moments de crise, de la surveillance nocturne,...). L'autre thème de travail a porté sur la mise en conformité avec le décret sur les ITEP et sa nouvelle circulaire (14/05/2007) puisque le délai prévu pour appliquer ces textes est arrivé à échéance. Ce travail se poursuivra en 2008.

⇒ **Commission des établissements et services pour enfants polyhandicapés**

Correspondante : Patricia MARCOLIN-BEURLANGEY, Chef de service au CME « Le Sapin Bleu » (MFCOY) - 21 Montbard
Animation : Anne DUSART, Conseillère technique du CREAI

Trois thèmes ont été discutés lors de l'année 2007. D'abord celui du positionnement des professionnels à l'égard des familles d'enfants polyhandicapés, notamment en termes de règles posées pour définir la distance souhaitable (au regard des tentations de nouer des rapports de familiarité qui peuvent exister de part et d'autre avec des familles durablement cotoyées par les équipes). Une séance de travail a ensuite été consacrée à un échange sur les situations de décès d'enfants polyhandicapés qu'avaient eu à connaître les structures (incertitudes pronostiques, attitude des familles, accompagnements réalisés,...). Puis a été abordé le thème de la coordination des soins pour les enfants polyhandicapés, du projet de soins et du rôle du médecin coordinateur. Ce thème sera repris en 2008. Une réunion a eu lieu dans les nouveaux locaux du CME de la Croix-Rouge à Messigny, ce qui a été l'occasion d'effectuer une visite et d'échanger sur les conditions matérielles nécessaires à la prise en charge de ce type d'enfants.

2.3 - Commissions du secteur des ADULTES HANDICAPES

• Réunion inter-commissions (adultes handicapés)

Ces réunions sont communes aux quatre commissions des établissements et services pour adultes handicapés du sous-chapitre suivant. Deux thèmes transversaux ont été travaillés en 2007 : le développement des dispositifs et services en milieu ordinaire (SAVS, SAMSAH...) et les formules innovantes entre les établissements et ses services ; les groupements de coopération sociaux et médico-sociaux.

Le premier thème a rapidement abouti à une enquête par questionnaire visant à identifier les caractéristiques des SAVS et des formules dites innovantes ; l'exploitation des résultats de cette enquête a fait l'objet d'un article paru dans le bulletin d'informations du CREAM de Bourgogne (n°274 – 10/2007). Le second thème s'est limité à quelques réunions durant lesquelles nous avons fait le tour de la réglementation en la matière et invité la responsable d'un réseau de soins dans la mesure où il n'y avait pas d'exemple de mise en œuvre effective d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale.

Ces deux thématiques et leurs groupes de travail ont fusionné dès le quatrième trimestre 2007 pour s'atteler à la préparation d'une journée d'étude sur l'évolution du dispositif d'accueil et d'accompagnement dans le secteur social et médico-social qui devrait avoir lieu fin 2008.

• Les réunions spécifiques aux différentes commissions (adultes handicapés)

⇒ **Commission des ESAT** (*Etablissements et Services d'Aide par le Travail*)

Correspondant : Patrick VILLOT, Directeur de l'ESAT (ADAPEI) - 58 Clamecy
Animation : Patrick GUYOT, Conseiller technique du CREAM

Comme durant la fin de l'année 2006, l'année 2007 a été exclusivement consacrée à l'appropriation et l'analyse des décrets d'application de la loi du 11 février 2005 relatifs aux ESAT : contrats de soutien et d'aide par le travail, mises à disposition...). Ce fut l'occasion de comparer les pratiques des ESAT en matière de convention de mise à disposition et de réfléchir à la différence entre les mises à disposition et les prestations externes.

⇒ **Commission des foyers d'hébergement et des SAVS** (*Services d'Accompagnement à la Vie Sociale*)

Correspondant : Anny DEVEVEY, Directrice du Service résidentiel (Papillons Blancs) - 21 Beaune
Animation : Patrick GUYOT, Conseiller technique du CREAM

Outre une réunion consacrée à la tension entre le respect des droits des usagers et l'obligation pour les structures d'hébergement et d'accompagnement d'assurer leur sécurité et protection, cette commission a poursuivi un travail débuté en 2006 d'élaboration d'un guide d'évaluation des besoins des personnes accompagnées en foyer d'hébergement et par les SAVS. Plus précisément, l'année 2007 a été employée à expérimenter ce guide auprès d'établissements et de services ; la restitution de cette expérimentation a eu lieu au Foyer Aurore (AGEF) de Nuits Saint Georges en décembre 2007.

⇒ **Commission des Foyers de Vie**

Correspondant : Alex MARKT, Directeur des foyers (ADFAAH) - 71 Givry et Buxy
Animation : Patrick GUYOT, Conseiller technique du CREAM

Outre la participation de certains de ses membres aux groupes de travail inter-commission, la commission des foyers de vie a organisé deux réunions en 2007. L'une, ouverte à l'ensemble des professionnels des foyers de vie de Bourgogne, s'est déroulée au Foyer (APEIS) de l'Arche à

Saint Clement (89) en juin avec la participation de Patricia LEON, psychologue et psychanalyste, sur la question de la « souffrance des usagers et des professionnels ». Ce thème s'inscrivait dans le sillage des Journées nationales d'étude organisées par cette commission dans le cadre du CREAI en Mars 2006 à Dijon. L'autre réunion a eu pour objet un échange autour de l'évolution du dispositif d'accueil et d'accompagnement des adultes handicapés suite aux lois 2002-2 et 2005-102 et à leurs textes d'application : des formules diversifiées d'accompagnement comme celles préconisées par le Conseil Général de Saône et Loire ont été présentées (Petites Unités de Vie, domiciles collectifs...) ainsi que l'accès des SAVS à un public moins autonome qu'il ne l'est actuellement.

⇒ **Commission des MAS (Maisons d'Accueil Spécialisées) et FAM (Foyers d'Accueil Medicalisé) et SAMSAH (Services d'Accompagnement Medico-Social pour Adultes Handicapés)**

*Correspondants : Alain VIEILLARD-BARON, Directeur du MAS (Papillons Blancs de Beaune) - 21 Agencourt
puis Christian RAUCHE, Directeur du FAM L'Arc en Ciel (Papillons Blancs de Chalon) - 71 Sevrey
Animation : Patrick GUYOT, Conseiller technique du CREAI*

L'année 2007 a débuté par une journée d'étude sur l'accompagnement et les soins palliatifs préparée par cette commission durant l'année 2006. Des équipes de soins palliatifs ont pu exposer la manière dont ils travaillent avec des MAS et des FAM (formation, accompagnement d'équipes de MAS/FAM...) ; ces expériences ayant vocation à s'étendre dans la mesure où les MAS/FAM doivent intégrer cette dimension dans leur projet d'établissement. Outre cette journée d'étude, une rencontre avec la commission MAS/FAM du CREAI de Champagne/Ardenne s'est déroulée au Foyer S. Sarazin à Bize (52) en novembre 2007. Elle a permis d'échanger sur les thématiques abordées par chacune des commissions ces dernières années et de voir les perspectives de travail en commun par la suite.

2.4 - Commission « handicap psychique »

*Correspondant : Pascal SOLOGNY, Directeur de la Residence Icare (Association Icare) - 21 Chevigny Saint Sauveur
Animation : Anne DUSART, Conseillère technique du CREAI*

Cette commission s'est mise en place en 2006 avec beaucoup de dynamisme à la demande de professionnels concernés. Les questions de périmètre de cette commission sont restées débattues dans la mesure où certains participants souhaitent qu'elle fonctionne de manière relativement ouverte, en direction de structures pouvant recevoir des personnes handicapées psychiques (sans pour autant forcément disposer d'une autorisation spécifique). D'autres participants voudraient la réserver aux structures uniquement dédiées aux personnes handicapées psychiques adultes (à l'exclusion des structures ayant un agrément multiple et donc susceptibles de s'occuper de personnes handicapées psychiques, ou s'occupant de publics proches). Il a été convenu de maintenir l'ouverture initiale tout en veillant à traiter ce qui concerne spécifiquement le handicap psychique (adulte du moins).

Le travail de l'année a porté sur les modalités d'élaboration et les contenus des projets individuels et contrats de séjour pour des publics souvent caractérisés par une difficulté à se projeter dans l'avenir, voire à admettre les troubles dont ils souffrent. La capacité des outils d'évaluation, tels que le GEVA mis en œuvre par les MDPH, à appréhender ce qui caractérise les personnes handicapées psychiques, a également été examinée. Une réflexion a aussi été entamée sur la prise en charge des personnes handicapées psychiques par les SAVS et les SAMSAH, dont certains ont été récemment créés dans la région.

2.5 - Commission « traumatisés crâniens »

Animation : Anne DUSART, Conseillère technique du CREAI

Cette commission a été créée fin 2006. Elle est de taille restreinte puisque les structures médico-sociales prenant en charge les personnes cérébro-lésées sont peu nombreuses en Bourgogne. Les travaux de cette commission sont axés sur la réalisation d'une étude des besoins régionaux de cette population que le CREAI réalisera tout au long de l'année 2008, à la demande de la DRASS. Le travail porte sur un état des lieux des accueils actuels et une préparation de la méthodologie d'investigation à mettre en œuvre pour connaître les personnes non prises en charge, insuffisamment ou inadéquatement prises en charge.

en la matière, au sortir des structures sanitaires de réanimation ou de rééducation. En parallèle, un autre groupe de travail, issu de la Conférence Régionale de Santé, réunit des représentants d'associations d'usagers pour contribuer à repérer les besoins mal connus. Ce travail se poursuivra l'année prochaine, ces deux groupes vont se rapprocher pour permettre l'analyse des données recueillies dans le cadre de l'enquête et la réflexion sur les améliorations du dispositif à proposer.

2.6 - Commission arts, culture et handicap

Correspondant : Jean-Luc GOURDIN, Educateur spécialisé du Foyer de vie et de progrès (AGES/ADAPEI) - 21 Auxonne
Animation : Anne DUSART, Conseillère technique du CREAI

Cette commission a reçu Alain GOUDARD, directeur de Résonance contemporaine, pôle ressource culture et handicap dans l'Ain. Celui-ci est intervenu sur le thème « musique et handicap », en partenariat avec l'association Itinéraires Singuliers qui, dans le cadre de son festival, a permis la venue de spectacles de la Compagnie d'Alain GOUDARD à Dijon. Puis, deux séances de travail ont été consacrées aux ateliers thérapeutiques à médiations artistiques avec Bernard CUISINIER, art thérapeute intervenant à l'IME d'Aisy sous Thil.

Les préoccupations débattues depuis plusieurs années dans le cadre de cette commission nous ont conduits à nous inscrire dans un partenariat avec Arts Vivants 21 et Itinéraires Singuliers pour la mise en place d'une journée d'étude sur l'action sociale et la culture.

2.7 - Commission des assistants de service social du secteur médico-social

Coordination et animation : Cecile COGNET, Stéphanie LEREUIL, Hassan SIFER, Assistants sociaux respectivement du Clos Chauveau, du CAMSP ADPEP, de l'IDR d'Aisy sous Thil

Le groupe régional des assistants sociaux spécialisés (CMPP et établissements du secteur médico-social) s'est réuni chaque trimestre ; de 12 à 19 professionnels ont ainsi abordé les thèmes suivants :

- La mise en place de l'instruction de la nouvelle Prestation de Compensation du Handicap.
- Les modalités de prise en charge des jeunes sortant d'IME, de manière à optimiser le réseau des différents partenaires, services d'accompagnement et de placement qui prennent le relais à la sortie de l'établissement ; il s'agit tout autant de préparer la poursuite des soins que l'avenir familial ou professionnel dans les meilleures conditions de proximité.
- La complexité de la maladie alcoolique qui touche tout l'entourage familial, avec l'appui technique d'intervenants extérieurs spécialisés qui ont décliné la démarche de soins, le fonctionnement du service de post-cure et de la structure d'hébergement du CHRS du Renouveau.

D'autres thèmes de réflexion pourraient être retenus pour 2008, notamment la réforme du dispositif de protection de l'enfance ainsi que celle du régime de protection juridique des majeurs.

2.8 - Commission des chefs de service et cadres de direction

*Correspondants : Pierre BARONNET, Directeur adjoint du Foyer MJ Marchand (ADFAAH) - 71 Givry
puis Isabelle FREAL, Chef de service de la Résidence Icare (Association Icare) - 21 Chevigny
Saint Sauveur*
Animation : Isabelle GERARDIN, Conseillère technique du CREAI

La première réunion de 2007 a porté sur le bilan de la journée d'étude qui est venue clore une année de travail sur « Le temps et sa gestion dans la fonction d'encadrement ». Après une réunion consacrée à des échanges autour de l'évolution de la composition des équipes de direction et des fonctions de direction, les membres de la commission ont souhaité approfondir cette question des reconfigurations en cours : évolution des formations des cadres de direction, des fiches de poste, des réunions de cadre et des réunions de direction... Ces réflexions vont se poursuivre au cours de l'année 2008.

Notons qu'au cours de l'année 2007, la commission s'est étoffée et compte aujourd'hui une bonne quinzaine de participants.

3 - Les services du CREAI

3.1 - Le bulletin d'informations du CREAI : un outil pour la réflexion régionale

Coordination des articles : Martine LANDANGER, Directrice du CREAI

Editorial : Maurice BOLLARD, Président du CREAI

Coordination de l'élaboration, programme d'activités et vie de la région : Veronique GEORGIE, Secrétaire de direction

Présentation et diffusion : Sophie LECURET, Secrétaire

Ce bulletin mensuel (appelé plus couramment BI) rassemble les diverses informations qui concernent le secteur social et medico-social dans la région. Il a une fonction d'agenda et rappelle les activités du CREAI auxquelles les professionnels sont conviés à divers titres. Il publie également les conférences données lors des journées d'étude ou des articles qui présentent des analyses sur des sujets d'actualité. Les professionnels du CREAI s'appliquent à diffuser une information en lien avec l'évolution des politiques sociales et leurs incidences sur les pratiques de terrain. Les manifestations nationales organisées par le réseau de l'ANCREAI sont également portées à la connaissance des lecteurs du BI.

Une rubrique « vie de la région » mentionne les modifications administratives ainsi que quelques réunions ou manifestations régionales.

L'ensemble des articles du bulletin d'informations est accessible sur le site internet du CREAI.

3.2 - Le site internet du CREAI (www.creaibourgogne.org)

Realisation et actualisation : Virginie LURET et Vincent BELAMRI, Assistants techniques

Le site internet du CREAI met à la disposition de tous des documents et des informations produits par le CREAI, et disponibles dans divers fascicules (analyses et référentiels du CREAI, les activités du CREAI, les offres d'emploi, etc.). Un moteur de recherche facilite l'accès aux études réalisées et aux articles publiés, notamment dans notre bulletin d'informations (rubrique documentation).

Il permet aujourd'hui d'accéder à d'autres sites par la mise en « lien » avec les organismes et associations du secteur social et medico-social qui nous ont communiqué leurs coordonnées. Afin d'apporter une information la plus actualisée possible, nos partenaires doivent nous faire part de tout changement.

Le site du CREAI permet également l'accès vers les sites locaux, notamment DRASS, DDASS, Conseils Généraux de la région Bourgogne.

3.3 - Le service des offres d'emploi

Suivi : Isabelle ASTRATOFF et Sophie LECURET, Secrétaires

Le service des offres d'emploi fonctionne toujours de manière interrégionale (Auvergne, Bourgogne, Franche Comte, Limousin et Rhône Alpes). La liste des offres d'emploi est disponible uniquement sur le site internet du CREAI de Bourgogne à la rubrique « Offres d'emplois » qui renvoie au site www.creai-ra.org (auquel on peut accéder éventuellement directement).

Le CREAI de Bourgogne collecte les offres d'emploi de la région. Une grille de rubriques proposée permet de faciliter la transmission par informatique ; l'offre doit être retournée au CREAI par mail ou par fax.

A noter que ce service est gratuit pour les établissements et services qui contribuent au fonctionnement du CREAI de Bourgogne. Il est payant pour les autres.

4 - Participation du CREAI à la vie d'autres organismes et associations

Le CREAI, en tant qu'organisme régional, est présent dans différents organismes et structures, notamment :

- CRA (Centre de Ressources Autismes) : en lien avec le CHU, le CREAI y assure pour sa part les missions spécifiques suivantes :
 - . Il centralise l'information sur les besoins des personnes et sur l'offre des réponses dans les secteurs sanitaire et medico-social.
 - . Il met à la disposition des familles et des professionnels les différentes sources d'information concernant la documentation, les journées d'étude et de formation, organisées au niveau régional ou national voire international.
 - . Il réalise des plaquettes d'information et gère un site internet
 - . Il organise également des journées d'étude et de formation.
 - . Il assure une animation et un soutien auprès des dispositifs de prise en charge des personnes présentant un syndrome autistique et de leur famille.
- CTNERHI (Centre Technique National d'Études et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations) : les CREAI sont de droit adhérents au CTNERHI. 3 CREAI sont au Conseil d'Administration. Le CREAI de Bourgogne est suppléant (représentant : Maurice BOLLARD).
- CNAHES (Conservatoire National des Archives et de l'Histoire de l'Éducation Spécialisée) : le CREAI est adhérent. Martine LANDANGER le représente.
- Conseil Economique et Social : Pierre BODINEAU a représenté le CREAI dans cette instance dans son mandat de 2001 à 2007. Maurice BOLLARD lui a succédé dans cette fonction.
- IRTESS (Institut Régional Supérieur du Travail Éducatif et Social) : Maurice BOLLARD est membre du Bureau de l'IRTESS. Pierre BODINEAU est membre du Conseil d'Administration et du Bureau.
- CRESS (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire) : le CREAI adhère à la CRESS. Maurice BOLLARD le représente.
- CRIJ Bourgogne (Centre Régional d'Information Jeunesse) : le CREAI a participé à la création du CRIJ. Il en est toujours membre.
- CRFDF (Centre Régional de Formation et de Documentation des Femmes de Bourgogne) : le CREAI est au Conseil d'Administration (représenté par Maurice BOLLARD).
- ACODEGE : cette association a été constituée en 1985 pour reprendre la gestion des structures, auparavant gérées par le CREAI. De ce fait, le CREAI, dès l'origine, est parmi les associations adhérentes. Maurice BOLLARD représente le CREAI.
- UDIP 21 (Union Départementale pour l'Insertion Professionnelle) : le CREAI est membre. Richard PAVAUX siège au conseil d'administration.

II - L'OBSERVATION

1 - Annuaire des structures pour personnes handicapées ou en difficulté sociale

Mise à jour : Virginie LURET, Assistante technique

Dans le cadre de sa fonction d'observation et d'information générale, le CREAM actualise la liste des administrations, associations, services et établissements pour jeunes et adultes handicapés ou en difficulté sociale.

Ce document est disponible sur le site internet du CREAM dans la rubrique « Social et medico-social de Bourgogne ». Les liens avec les associations ou établissements qui ont eux-mêmes un site sont réalisés, ce qui permet d'avoir plus de renseignements sur les structures concernées.

Nous sollicitons les établissements et services pour qu'ils nous renseignent dès qu'une modification intervient dans le cadre de l'autorisation ou l'organisation de leur structure.

2 - Site internet du REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents de Côte d'Or)

Réalisation : Virginie LURET, Assistante technique

Depuis 2005 à la demande de la DDASS de Côte d'Or, le CREAM gère un site internet en direction de tous les parents. Ce service a été organisé afin de leur apporter les informations relatives aux diverses conférences ou réunions de groupes de paroles proposées dans le département sur des questions d'éducation, de vie quotidienne, ou autres sujets intéressant les parents.

Les porteurs de projets (associations, centres sociaux...) utilisent le site pour diffuser leurs thèmes et dates de rencontres. Ce site devra permettre des échanges entre professionnels pour l'organisation de réunions, du choix des questions à aborder, ceci dans une perspective de prévention et de soutien à la parentalité en différents points du département. Pour accéder et découvrir ce site : www.reaap21.org

3 - Contribution à l'élaboration d'une synthèse des schémas départementaux de Bourgogne

Réalisation : Isabelle GERARDIN, conseillère technique

À la demande de la DRASS, le CREAM a réalisé et renseigné un document de synthèse reprenant les principaux éléments de chaque schéma départemental en vue de l'élaboration d'un schéma régional exigé à l'article L.312-5 du CASF : « ...Les éléments des schémas départementaux d'une même région, afférents aux établissements et services relevant de la compétence de l'Etat, sont regroupés dans un schéma régional fixé par le représentant de l'Etat dans la région, après avis du comité régional de l'organisation sociale et medico-sociale et transmis pour information aux présidents des conseils généraux concernés... ».

L'objectif de ce travail de synthèse est de faciliter l'élaboration des priorités pour les prochains PRIAC et de contribuer à l'élaboration d'orientations stratégiques régionales concernant certaines thématiques comme la scolarisation et la formation des jeunes handicapés, les modalités de prise en charge adaptées pour les personnes les plus lourdement handicapées et les populations spécifiques...

4 - Plateforme de l'observation sociale et médico-sociale

Realisation Jean-Claude JACQUINET, Conseiller technique du CREAI

L'année 2007 a marqué la fin du contrat de plan Etat/Region dans lequel la DRASS avait confié au CREAI l'animation de la plateforme de l'observation sociale. Une évaluation nationale menée par un cabinet privé en 2006 a abouti à une circulaire qui redéfinit la mise en place d'observatoires sociaux et sanitaires. Durant l'année 2007, l'activité de la plateforme est restée suspendue. En septembre 2007, la DRASS a confié à l'ORS de Bourgogne la mission de conduire l'animation de cette nouvelle orientation de la plateforme. Le CREAI est associé aux diverses instances techniques et scientifiques qui structurent sa mise en œuvre. Il contribue à alimenter les données concernant son champ d'activité.

III - LES ETUDES

1 - Etude sur les troubles envahissants du développement (TED)

Etude proposée à la DGAS et réalisée sous l'égide de l'ANCREAI

Realisation : Audrey MASSON, Conseillère technique du CREAI
Danielle SICHEZ, Conseillère technique du CREAI

Après l'étude réalisée en 2005, les CREAI, sous l'impulsion et l'animation de l'ANCREAI, poursuivent leur réflexion sur les problématiques liées à l'autisme. Fin 2006, ils proposent une étude axée sur une méthodologie d'observation de la diversité des réponses aux personnes atteintes d'autisme ou troubles envahissants du développement. Ce travail vise, en particulier, à repérer toutes les actions favorisant le maintien ou la restauration de l'inclusion sociale de ces personnes.

Une première typologie de l'offre de réponse a été élaborée par le groupe méthode de l'étude, et doit être validée dans le courant de l'année 2008.

2 - Etude sur les services favorisant la vie à domicile des personnes handicapées

Etude proposée à la DGAS et réalisée sous l'égide de l'ANCREAI

Coordination inter régionale : Isabelle GERARDIN, Conseillère technique du CREAI
Realisation : Isabelle GERARDIN et Jean Claude JACQUINET, Conseillers techniques du CREAI

L'association nationale des CREAI a proposé une suite à l'étude réalisée en 2005/2006 sur les services à domicile, qui a recueilli l'accord de la DGAS. L'objectif consistait à appréhender l'organisation du soutien de la vie à domicile des personnes adultes handicapées. Elle s'est déroulée en deux temps.

Dans un premier temps, sur un territoire infra-departemental de chacune des 22 regions, un recensement des services existants et une analyse des prestations proposees ont ete realisees. En Bourgogne, le territoire choisi a ete la Nièvre et en Franche Comte, il s'agissait de la Haute Saone.

Dans un second temps et sur la moitie de ces territoires, des enquetes sont en cours de realisation aupres de personnes handicapees vivant a domicile et touchant la prestation de compensation du handicap. Dans un contexte de solvabilisation des personnes handicapees et de diversification des services a la personne, l'objectif etait d'identifier les facteurs explicatifs du choix des personnes entre les differentes modalites de recours a l'aide a domicile. En effet, elles peuvent aujourd'hui avoir recours a des services medico-sociaux, a des services a la personne du secteur marchand, a l'emploi direct ou a des aidants familiaux. Cette deuxieme etape s'achevera debut 2008. Elle ne concerne qu'un seul des deux territoires precites : celui de la Haute Saone.

3 - Participation à l'action Qualiter Bourgogne « Qualification pour l'insertion professionnelle dans les Territoires Ruraux de Bourgogne »

Realisation : Richard PAVAUX, Conseiller technique du CREAI

Ce projet cofinance par le Fonds Social Europeen dans le cadre du programme d'initiative communautaire EQUAL s'est deroule sur la periode (2005 – 2007). Il concernait 6 acteurs bourguignons : l'ENESAD (Etablissement National d'Enseignement Superieur Agronomique de Dijon), le REPAFEB (Reseau des Etablissements Publics Agricoles de Formation et d'Enseignement de Bourgogne), le PAYS Nivernais- Morvan, les FRANCAS, le CREAI et la DRAF (Direction Regionale de l'Agriculture et de la Foret).

L'objectif general etait de contribuer en Bourgogne a la qualification, l'emploi et l'egalite des chances des populations rurales sans emploi ou en situation precare et possedant en outre un bas niveau de qualification. Pour les publics les plus defavorises que sont les personnes handicapees, la mission du CREAI a consiste a favoriser leur formation et leur insertion professionnelle et sociale en milieu ordinaire.

Les principales actions menees par le CREAI ont ete les suivantes :

- Redaction et diffusion d'un etat des lieux des bonnes pratiques mises en place par les etablissements du REPAFEB et favorisant l'insertion professionnelle des personnes handicapees (apres visite par le CREAI de tous les CFPPA et CFA). Celui-ci presentait tous les atouts et freins reperes au sein de ces etablissements et proposait des suggestions d'ameliorations envisageables.
- Mise en place d'une premiere experience de VAE (Valorisation des Acquis de l'Experience) pour trois travailleurs handicapes mentaux d'ESAT et d'EA de Cote d'Or.
- Participation, en tant que partenaire de l'ENESAD et du CFPPA de Beaune, a la realisation d'un DVD pedagogique intitule « la restauration des murs en pierres seches » et adapte a un public handicape (deficiences visuelle, auditive et mentale legere). Le CREAI a notamment travaille sur les caracteristiques du public cible, le contenu pedagogique, le Quiz, le glossaire, l'accessibilite, la definition et la realisation des tests du cote utilisateur et formateur.
- Preparation et participation a la rencontre transnationale du 1^{er} au 4/04/2007 et au seminaire final des 19 et 20/11/2007 a Dijon avec le partenaire irlandais.

4 - Mise en place d'un dispositif d'accompagnement et d'accès à la certification par la VAE pour des travailleurs handicapés d'ESAT et d'EA en Côte d'Or

Realisation : Richard PAVAU, Conseiller technique du CREAI

Le CREAI, avec l'appui de la DDTEFP de Cote d'Or (Direction Departementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle), a conduit, avec 3 partenaires certificateurs, une reflexion pour etudier la faisabilite d'un dispositif departemental ou regional de certification par la VAE des personnes handicapees d'ESAT ou d'EA.

Une reunion regionale d'informations sur ce sujet le 24/05/2007 et un premier sondage regional sur les besoins le 8/06/2007 ont ete realises aupres de tous les responsables d'ESAT et d'EA. Suite a l'interet manifeste par les professionnels, le CREAI a propose d'etre le porteur d'un projet collectif dont l'objectif general consiste a organiser un dispositif d'accompagnement des ESAT et EA permettant l'acces a la certification par la VAE pour des travailleurs handicapes, quels que soient leurs postes de travail, le type de handicap et le sexe.

Ce projet innovant fait suite a la premiere experience de VAE realisee dans le cadre du projet Qualiter et menee en 2006 et 2007 par le CREAI et la DRAF de Bourgogne en faveur de 3 travailleurs handicapes d'ESAT et d'EA de Cote d'Or pour l'obtention d'un CAP agricole. Dans un premier temps, un projet experimental de certification par la VAE a ete mis en place en Cote d'Or (sur la periode d'octobre 2007 a decembre 2009), et dans un deuxieme temps, son adaptation et sa generalisation au niveau regional seront realises en transferant aux autres departements l'experience acquise, les methodes et actions reconnues pertinentes. Ce projet experimental, dont l'animation et la coordination sont effectuees par le CREAI, en partenariat avec le pole d'insertion de Cote d'Or, est base sur une hypothese de 36 candidats a cibler et a motiver.

Des demandes de financement ont ete faites aupres de la CNSA, de la DREES et de l'UDIP. Un cofinancement a ete obtenu de la part de la DDTEFP de Cote d'Or et de la DRDFE (mission aux droits des femmes et a l'egalite).

5 - Etude préalable à l'élaboration des orientations de l'Etat sur l'organisation médico-sociale pour enfants et adolescents de Côte d'Or

Responsable de l'etude : Isabelle GERARDIN, Conseillere technique du CREAI

Realisation : Anne DUSART, Isabelle GERARDIN, Patrick GUYOT, Conseillers techniques du CREAI

La DDASS de Cote d'Or (Direction Departementale des Affaires Sanitaires et Sociales) a engage un travail en vue de l'elaboration de ses orientations pour le schema departemental concernant les enfants et adolescents handicapes. En reference aux textes reglementaires actuels, notamment ceux tires de la loi du 13/08/2004 relative aux libertes et responsabilites locales, le CREAI est charge d'accompagner l'elaboration de ce schema.

En 2007, un bilan de l'existant a ete realise a partir de nombreuses enquetes : une enquete exhaustive sur la situation des jeunes actuellement accueillis ou accompagnes par une structure medico-sociale ; des enquetes portant sur la scolarisation et sur la formation, sur l'accueil des enfants handicapes en structure d'accueil petite enfance, sur les prestations proposees par les structures du secteur medico-social, sur la situation des jeunes inscrits sur une liste d'attente, mais aussi aupres des familles des enfants handicapes. Des donnees transmises par les administrations concernees et par les associations ont egalement ete analysees. L'annee s'est terminee avec la restitution des resultats de cette premiere phase de l'etude a l'ensemble des etablissements et services de Cote d'Or dans le cadre d'un comite de suivi organise par la DDASS.

Des réunions, permettant d'aboutir à un bilan partagé et ensuite d'examiner les problématiques existant au sein du département pour apporter des réponses aux besoins des enfants et adolescents concernés, seront organisées dans le courant du premier trimestre 2008. Enfin, fin juin 2008, l'étude doit permettre de préciser les orientations de l'Etat pour le schéma départemental enfance handicapée, et de déboucher sur des propositions d'évolution de l'offre.

6 - Etude préalable au schéma départemental Enfance - Familles de la Côte d'Or

Realisation : Dominique DUBOIS et Jean-Claude JACQUINET, Conseillers techniques du CREAI

A la demande du Conseil Général de la Côte d'Or, un état des lieux du dispositif de protection de l'enfance est réalisé pour la période 2002-2006, afin de créer des conditions pour une réflexion départementale au sein de groupes de travail qui seront mis en place dans le second semestre 2008.

7 - Etude de besoins concernant les adultes autistes dans le département du Doubs

Responsable de l'étude : Audrey MASSON, Conseillère technique du CREAI

Realisation : Anne DUSART, Audrey MASSON, Danielle SICHEZ, Conseillères techniques du CREAI

Suite au projet d'ouverture d'une structure multi-services destinée aux adultes atteints d'autisme, une étude sur les besoins des personnes adultes autistes dans le département a été confiée au CREAI de Bourgogne par la DDASS du Doubs.

Cette étude visait le repérage des adultes atteints d'autisme nécessitant une orientation ou une prise en charge dans un établissement ou un service d'accompagnement médico-social adapté.

Après une première réunion de travail dans l'objectif de recueillir les préoccupations ainsi que les suggestions méthodologiques des professionnels du secteur médico-social, une enquête déclarative a été menée auprès des établissements et services médico-sociaux, sanitaires, ainsi que la MDPH. Cette enquête a fait état de la situation de personnes ne bénéficiant pas d'une prise en charge médico-sociale ou dont la prise en charge actuelle n'était pas satisfaisante.

Deux réunions de travail, mobilisant l'ensemble des partenaires concernés par l'autisme, ont permis de dégager des pistes d'évolution, en termes de création de places mais aussi de diversification des réponses existantes qui doivent offrir plus de souplesse dans l'accompagnement de ces personnes.

8 - Etude préalable à l'élaboration des orientations de l'Etat sur l'organisation médico-sociale pour enfants, adolescents et adultes du Doubs

Responsable de l'étude : Patrick GUYOT, Conseiller technique du CREAI

Realisation : Isabelle GERARDIN, Patrick GUYOT, Conseillers techniques du CREAI

Cette étude commanditée par la DDASS du Doubs se déroule de septembre 2007 à avril 2008. Elle a pour objet :

- De dresser un état des lieux des réponses en termes d'établissements et de services médico-sociaux pour enfants, adolescents et adultes relevant de la compétence de l'Etat (enquêtes par questionnaire)
- D'identifier les problématiques locales
- D'en dégager des propositions pour les orientations de l'Etat pour le futur schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale du Doubs.

IV - LES FORMATIONS

Hormis les formations à l'évaluation interne qu'il conduit depuis plusieurs années, le CREAI propose des formations sur des questions précises (voir site internet), sur lesquelles il a développé des réflexions spécifiques ou réalise des études ; le plus souvent, il s'agit de formations à la carte, dont le contenu est élaboré en fonction des besoins du service ou de l'établissement. Pour les autres demandes de formation, le CREAI renvoie sur l'IRTESS (institut régional supérieur du travail éducatif et social) ou d'autres organismes.

1 - Les formations à l'évaluation

*Realisation : Anne DUSART, Conseillère technique du CREAI et référente sur les questions d'évaluation
Isabelle GERARDIN et Patrick GUYOT, Conseillers techniques du CREAI*

• Evaluation interne

Dans le cadre des démarches d'évaluation prévues par la loi de 2002, le CREAI propose désormais une formation d'une journée sur les méthodes et enjeux de l'évaluation destinée à éclairer les choix des professionnels en matière de démarche et d'outils pour réaliser leur évaluation interne. Il s'agit également de permettre l'articulation avec l'anticipation qu'on peut raisonnablement faire de la manière dont se dérouleront les évaluations externes. Nous avons réalisé cette formation à deux reprises pour des associations et établissements de Franche Comte.

Le CREAI réalise également, à la demande des établissements et services, des accompagnements à l'évaluation interne, s'inscrivant pour une part dans le cadre de la formation professionnelle. Ces démarches assez conséquentes comportent plusieurs étapes permettant d'aboutir à un rapport d'évaluation de la qualité des interventions mises en œuvre par la structure considérée.

Une formation est en cours dans un foyer pour adultes handicapés, un foyer d'insertion, ainsi qu'un ITEP-SESSAD de Franche-Comte.

Le CREAI intervient régulièrement dans des conférences ou formations supérieures en travail social sur le thème de l'évaluation.

Dans le cadre de l'ANCREAI, le CREAI de Bourgogne intervient également dans des formations sur l'évaluation destinées aux conseillers techniques des CREAI des autres régions.

• Accompagnement de l'amélioration de la qualité

L'évaluation interne des établissements et services a pour vocation de déboucher sur des actions d'amélioration de la qualité. Le CREAI dispose d'un protocole pour accompagner l'élaboration et la mise en place de plans d'amélioration de la qualité.

Il est par ailleurs amené à conseiller des organismes gestionnaires dans l'utilisation des résultats d'évaluation de leurs structures dans la perspective de bâtir une politique globale d'amélioration de la qualité.

2 - Les formations concernant la loi du 11/02/2005

Realisation : Patrick GUYOT, Conseiller technique du CREAM

La loi 2005-102 du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées modifie en profondeur l'ensemble des fondements et des dispositions de la loi d'orientation de 1975. On peut citer notamment : la création des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), le remplacement des CDES et COTOREP par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), le développement de la compensation des conséquences du handicap (plan personnalisé de compensation, prestation de compensation) et l'amélioration de l'accessibilité, ainsi que les nouvelles dispositions concernant la scolarisation, les ressources, l'emploi... Les professionnels du secteur du handicap doivent en conséquence s'approprier ces modifications ; c'est la raison pour laquelle le CREAM a proposé un module de formation en intra-établissement intitulé « Connaître et comprendre la nouvelle politique générale du handicap avec la loi du 11 février 2005 ».

Plusieurs formations ont ainsi eu lieu à la demande d'organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour l'ensemble de leurs personnels concernés, ou à la demande d'établissements pour leur personnel. Ces formations ont concerné une association, un foyer d'hébergement, trois ESAT, et deux FAM.

Dans le cadre d'une convention entre l'ANCREAM et l'ANFH (Association Nationale pour la Formation Hospitalière), le CREAM Bourgogne a animé quatre formations dans différentes régions.

3 - Les formations sur le projet d'établissement et l'application de la loi du 2/01/2002

Realisation : Patrick GUYOT et Jean-Claude JACQUINET, Conseillers techniques

Le CREAM répond à des demandes d'intervention pour accompagner les équipes dans l'élaboration de leur projet de service et d'établissement. Ces interventions posent le principe d'une élaboration collective du projet qui mobilise l'ensemble des professionnels de l'institution. Le projet est éclairé au regard des missions confiées et des textes législatifs qui les précisent, au regard du projet associatif, des projets territoriaux (schémas), et bien sûr au regard des besoins des usagers qui constituent l'élément déterminant du travail, en adéquation avec les évolutions introduites par la loi renovant l'action sociale et médico-sociale du 2 janvier 2002, et la loi 2005-102 du 11 février 2005 (pour le secteur des personnes handicapées).

En 2007, ces formations ont concerné les structures suivantes : une MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social), un foyer de vie, un foyer d'hébergement/SAVS, un IME, une association et un CES (Centre Éducatif Spécialisé).

4 - Les formations sur les écrits professionnels

Realisation : Anne DUSART, Conseillère technique du CREAM

Compte tenu du renouvellement de la place des écrits professionnels par divers textes de loi et du développement du recours aux supports informatiques, les pratiques d'écriture des professionnels sont profondément modifiées. Aussi, le CREAM propose aux professionnels une formation permettant de travailler ces aspects éthiques, juridiques, organisationnels et techniques qu'implique l'élaboration d'écrits professionnels.

Cette année, des formations de ce type ont été réalisées pour deux structures : un groupe d'établissements d'une association de Saône-et-Loire (AEMO, service des tutelles, service d'insertion, CEF) et un service résidentiel-SAVS-SAJ pour personnes handicapées.

5 - Formation « Respect de la vie privée et de l'intimité des personnes accueillies en institution »

Réalisation : Anne DUSART, conseillère technique du CREAM

Dans le cadre d'une APR (Action Prioritaire Régionale) d'UNIFAF, le CREAM a réalisé 5 stages de 4 jours chacun pour plus de 80 professionnels de la région sur le thème du « Respect de l'intimité et de la vie privée des personnes en institution » (deux en Côte d'Or, deux en Saône-et-Loire, et un dans la Nièvre). Ces formations ont concerné des personnels aux qualifications très diverses (infirmière, psychologue, éducateur, AMP, aide-soignante, chef de service, assistante sociale, auxiliaire de vie, services généraux) dans des structures très diverses (personnes handicapées, personnes en difficultés sociales, personnes âgées dépendantes et personnes hospitalisées).

Un stage sur le respect de la vie privée et l'accompagnement de la vie sexuelle des personnes accueillies a aussi été réalisé pour un établissement recevant des personnes traumatisées crâniennes.

V - LE CONSEIL TECHNIQUE

1 - Participation du CREAM au CROSMS

*Participation : Martine LANDANGER, titulaire,
Danielle SICHEZ, suppléante pour la section concernant les établissements et services pour enfants relevant d'une protection administrative et judiciaire, Jean-Claude JACQUINET depuis septembre 2007
Isabelle GERARDIN, suppléante pour la section des établissements et services pour personnes âgées
Patrick GUYOT, suppléant pour la section des établissements et services pour personnes handicapées.*

Le CREAM siège aux 4 sections du CROSMS en tant que « personnalité qualifiée ». L'activité 2007 a été particulièrement dense, notamment en ce qui concerne les sections personnes handicapées et personnes âgées. Il participe également à l'élaboration et à la présentation du rapport d'activité annuel du CROSMS.

Il nous paraît intéressant de faire connaître et d'utiliser des points de vue ou des référentiels élaborés collectivement. Peu d'organismes régionaux peuvent avoir un point de vue global et indépendant, tant des DDASS ou des Conseils Généraux que des associations : les critères utilisés par le CREAM sont exclusivement reliés à la qualité des prestations, au bénéfice des personnes accompagnées par les établissements ou services. Le CREAM organise une commission d'étude des dossiers avec des personnes qualifiées pour chaque section, afin d'éclairer son point de vue et ses positions avant de siéger au CROSMS.

Certains promoteurs transmettent leur pré-projet ou projet au CREAM pour avoir un avis technique sur l'opportunité ou la qualité de la démarche envisagée.

Par ailleurs, le CREAM est mandaté pour représenter le secteur médico-social au CROS sanitaire, dont l'activité particulièrement soutenue cette année (83 dossiers) correspondait à un renouvellement des autorisations.

2 - Le conseil aux établissements et associations

Coordination : *Danielle SICHEZ, conseillère technique du CREAI (jusqu'à fin juin 2007)*
puis *Martine LANDANGER, directrice du CREAI*

Le CREAI est régulièrement sollicité par les associations ou les administrations pour donner un point de vue technique sur les projets ou actions envisagés. Les avis et conseils s'appuient sur les mêmes référentiels et les mêmes principes que ceux qui sont utilisés pour les évaluations de la qualité.

La directrice et l'ensemble des conseillers techniques participent, chacun à leur niveau, à cette fonction du CREAI.

3 - Le comité technique consultatif du CREAI

Le comité technique consultatif se réunit trois fois par an. Il concourt à l'analyse des politiques sociales et donne notamment son avis sur les orientations de travail du CREAI.

En 2007, le comité consultatif était composé de la manière suivante :

- *Directrice du CREAI* *Martine LANDANGER*
- *Conseillers techniques* *Anne DUSART*
 Dominique DUBOIS
 Isabelle GERARDIN
 Patrick GUYOT
 Jean-Claude JACQUINET
 Richard PAVAUX
 Audrey MASSON
 Danielle SICHEZ
- *Correspondants des commissions* *Pierre BARONNET*
 Anny DEVEVEY
 Jean-Philippe FEVE
 Isabelle FREAL
 Bernard GALY
 Rafaela GALLEGO
 Jean-Luc GOURDIN
 Patricia MARCOLIN-BEURLANGEY
 Alex MARKT
 Christian RAUCHE
 Pascal SOLOGNY
 Bernadette TEPPEY
 Alain VIEILLARD-BARON
 Patrick VILLOT
- *Principaux consultants externes* *Dominique DECOLIN, Directeur adjoint du CES du Prado - Hurigny (71)*
 Robert DEMOULIN, Directeur des Papillons Blancs - Beaune (21)
 Claudine FRANCOIS, Directrice de l'Hopital Local - Arnay le Duc (21)
 Docteur Marie LOMBARD, Chef de service du Verger (CHS La Chartreuse) - Dijon (21)
 Noelle MARCHAND, Directrice du SESSAD Le Sapin Bleu - Montbard (21)
 Elisabeth PAUCHET, Directrice de l'ACAIDE - Chalon sur Saone (71)
 Christian RAUCHE, Directeur du FAM L'Arc en Ciel - Sevrey (71)
 Marie-Therese SAVIGNET, Directrice du Service Placement Familial ABPE - Beaune (21)

Les consultants externes sont sollicités pour répondre à des questions techniques précises.

VI - LES COMPTES DU CREAL

Le compte administratif 2007 de l'activité du CREAL se solde par un excédent de 72 210,83 €.

Voici le compte administratif 2007 resume :

Libelle du compte	Budget previsionnel	Compte de l'annee
Achats	10 976,00 €	10 782,90 €
Autres services exterieurs	61 550,00 €	65 083,14 €
Personnel exterieur a l'etablissement	0,00 €	1 770,84 €
Remuneration d'intermediaires et honoraires	4 900,00 €	3 054,76 €
Impots, taxes et versements assimiles	42 400,00 €	34 134,75 €
Charges de personnel	469 963,00 €	461 719,90 €
Charges de gestion courante	33 294,00 €	50 065,14 €
Autres charges de gestion courante	0,00 €	107,79 €
Charges financieres	3 945,00 €	3 945,20 €
Dotation aux amortissements et provisions	41 248,00 €	28 337,72 €
TOTAL DES CHARGES	668 276,00 €	659 002,14 €
Produits	170 453,00 €	230 600,87 €
Subventions	482 388,00 €	492 628,51 €
Autres produits (groupe I)	2 800,00 €	2 780,02 €
Produits financiers	0,00 €	4 070,33 €
Produits exceptionnels	0,00 €	30,01 €
Autres produits (groupe II)	12 635,00 €	1 103,23 €
TOTAL DES PRODUITS	668 276,00 €	731 212,97 €
TOTAL GENERAL		Excédent 72 210,83 €

La synthese des recettes suivant leurs origines est indiquee dans le tableau suivant :

	2007	
	Euros	%
- Subventions		
. Ministere des Affaires Sociales	100 126,00 €	13,69 %
- Contributions des etablissements de la region	260 827,01 €	35,68 %
- Journees d'etude, interventions, etudes et autres activites et produits exceptionnels	370 259,96 €	50,53 %
TOTAL GENERAL	731 212,97 €	100 %

PROJETS ET PERSPECTIVES 2008

Au terme de l'année 2007, le CREAI poursuit ses engagements à l'égard des différents acteurs de l'action sociale dans un environnement en pleine mutation.

Entre les associations d'usagers, les organismes gestionnaires, les différentes catégories professionnelles et les administrations, le CREAI souhaite se maintenir dans cette position tierce qui lui permet de porter un regard distancié pour l'observation et l'analyse des politiques sociales dans leur mise en œuvre au quotidien.

Les travaux « habituels » du CREAI se prolongent et évolueront en 2008 à partir des découvertes que nous partagerons, d'une part avec nos partenaires bourguignons, et d'autre part avec nos collègues de l'ANCREAI.

1 - Les thématiques envisagées dans le cadre des commissions régionales

- Mise à disposition d'un guide d'évaluation des besoins des personnes accompagnées en foyer d'hébergement et par les SAVS
- Reflexion sur la question des conventions Etat/ESAT et de la formation des personnes handicapées accueillies en ESAT (VAE notamment)
- Reflexion sur les outils de communication pour faciliter la participation et le libre choix des personnes handicapées accueillies en foyer de vie
- Reflexions sur le décret relatif aux « obligations des établissements et services accueillant ou accompagnant des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie » et sur les SAMSAH.

2 - Les journées d'étude

- « Action sociale et culture – Mieux se connaître pour faciliter l'accès des publics de l'action sociale à la culture » : journée d'étude organisée avec Arts Vivants 21 et Itinéraires singuliers, le 27 mars 2008 et suivi d'un spectacle de Nieke SWENNEN.
- « Ou en est l'évaluation ? De l'évaluation interne à l'évaluation externe » : journée d'étude organisée le 29 avril 2008, à partir d'une enquête sur l'état de réalisation des évaluations internes en Bourgogne, avec la participation d'un responsable de l'Agence nationale d'évaluation sociale et médico-sociale, le directeur du CREAI Rhône-Alpes et des représentants des autorités de contrôle.
- « Les évolutions du dispositif d'accueil et d'accompagnement des usagers dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale » : cette journée d'étude aura lieu dans le courant du 4^{ème} trimestre 2008 à Dijon. Elle permettra notamment d'approfondir la réflexion autour des points suivants : vers quels nouveaux dispositifs d'accueil et d'accompagnement allons-nous ? En quoi les Contrats d'objectifs et de moyens (COM) et les réseaux peuvent-ils favoriser le libre choix des usagers ? Quelle gouvernance cela entraîne-t-il (au niveau des politiques publiques, des organismes gestionnaires, des établissements et services ?
- 3^{ème} colloque du CRA envisage le 13/12/2008 sur le thème « L'autisme et l'école »
- Une journée d'étude concernant la protection de l'enfance est envisagée.

3 - Les études

- Conclusion des études réalisées dans le cadre de l'ANCREAI et proposition de travaux de « veille » sur des questions concernant certaines problématiques liées aux situations de handicap et les réponses médico-sociales.
- Deuxième et troisième phase de l'étude préalable à l'élaboration des recommandations de l'Etat sur l'organisation sociale et médico-sociale pour enfants et adolescents handicapés de la Côte d'Or.
- Etude sur les besoins des personnes traumatisées crâniennes en lien avec la commission régionale et un groupe de travail de la Conférence Régionale de Santé.
- Travaux de mise en place d'un dispositif d'accès à la VAE pour les ouvriers d'ESAT et d'EA (en Côte d'Or puis en région).
- Enquête régionale sur l'état de préparation des établissements sociaux et médico-sociaux à la gestion de crise (canicule, pandémie grippale...) à la demande de la DRASS de Franche-Comté.
- Etude sur la qualification des directeurs d'établissements et services sociaux et médico-sociaux à la demande de la DRASS de Franche-Comté.
- Poursuite du travail de synthèse des schémas départementaux en vue du PRIAC à la demande de la DRASS de Bourgogne.

4 - Les formations

Nous adaptons notre offre de formation en fonction des problématiques étudiées avec les professionnels et dans le cadre du réseau de l'ANCREAI et des compétences nouvelles au sein de notre équipe : les questions de responsabilité, les situations de maltraitance en institution...

5 - Poursuite de la « veille technique et éthique » sur des questions telles que :

- Le projet de vie et sa prise en compte dans l'élaboration de l'offre médico-sociale
- L'inclusion et son corollaire, l'accessibilité
- Le vieillissement et la vieillesse des personnes handicapées et leur accompagnement
- L'évaluation des besoins des personnes handicapées, les outils tels que le GEVA et son utilisation
- L'évaluation interne, l'évaluation externe
- Les questions relatives à la protection de l'enfance et à la prévention de la délinquance
- La protection juridique des majeurs
- Le développement des services à la personne
- ...

Cette liste n'est pas exhaustive et constitue certaines thématiques qui mobilisent l'attention des membres de notre équipe et les travaux partagés avec les professionnels du réseau de l'ANCREAI. Ces apports multiples permettent de poursuivre l'élaboration des référentiels sur lesquels le CREAI s'appuie pour assurer sa fonction de conseil à nos contributeurs et partenaires.

6 - Communication

Nous projetons d'améliorer nos outils de communication afin d'apporter des informations et données éclairantes pour contribuer à l'évolution de la réflexion régionale du secteur social et médico-social.

L'EQUIPE DU CREAM en 2007

Cette année a été marquée par le départ à la retraite de Danielle SICHEZ, conseillère technique au CREAM depuis 1969. Ses connaissances cliniques, la pertinence technique et éthique dont elle faisait preuve ont nourri nos réflexions, nos travaux et nos débats d'équipe.

Audrey MASSON, psychologue, a pris le relais sur le secteur du handicap, notamment en ce qui concerne la coordination du service d'information, de documentation et d'animation du secteur médico-social dans le cadre du CRA Bourgogne.

Dominique DUBOIS a rejoint l'équipe à l'automne. Elle apporte sa compétence de juriste à l'équipe, notamment dans le secteur de la protection de l'enfance.

La vie de l'équipe s'organise avec ces transmissions mutuelles d'expériences, de connaissances, de conceptions et de méthodes.

◆ DIRECTRICE

- ◆ **Martine LANDANGER** *(temps de travail : 100 %)*
Type d'activité : coordination générale du CREAM
Secteur particulier : politiques sociales et médico-sociales
Formation : DESS de psychologie clinique - Master « politiques sociales »

◆ CONSEILLERS TECHNIQUES

- ◆ **Dominique DUBOIS** *(temps de travail : 30 %)
a compter du 5/10/2007*
Type d'activité : études - interventions en établissements
Secteur particulier : protection de l'enfance, majeurs protégés
Formation : DEA de droit processuel – Maîtrise de droit privé
- ◆ **Anne DUSART** *(temps de travail : 100 %)*
Type d'activité : recherches - études - interventions en établissements - accompagnement à l'évaluation interne - évaluation externe de réseaux de santé
Animation de commissions : jeunes présentant des troubles du comportement - jeunes polyhandicapés - arts, culture et handicap
Secteur particulier : démarche qualité - actualisation avec l'ANCREAI de l'outil Pericles
Formation : DESS de psychologie clinique - DEA de sociologie - DESS management et évaluation des organisations de Santé
- ◆ **Isabelle GERARDIN** *(temps de travail : 80 %)*
Type d'activité : recherches - études - interventions en établissements - accompagnement à l'évaluation interne
Animation de commissions : SESSAD - chefs de service et cadres de direction
Secteur particulier : économie sociale - secteur des personnes âgées - services à domicile – personnes handicapées
Formation : Doctorat en sciences économiques, spécialité : économie des services
- ◆ **Patrick GUYOT** *(temps de travail : 100 %)*
Type d'activité : recherches - études - interventions en établissements - accompagnement à l'évaluation interne
Animation de commissions : IME et l'ensemble des commissions pour adultes handicapés
Secteur particulier : politiques sociales « personnes handicapées »
Formation : Maîtrise d'Administration Économique et Sociale - DESS « politiques sociales »

- ♦ **Jean Claude JACQUINET**
(temps de travail : 50 %)
Type d'activité : recherches - études - interventions en établissements - accompagnement à l'évaluation interne
Secteur particulier : secteur ASE/Justice, lutte contre les exclusions - politiques de la ville
Par ailleurs : formateur à l'IRTESS
Formation : éducateur spécialisé - maîtrise en Sciences de l'Éducation - DESS de psychologie (ingénierie de la formation) – Master « politiques publiques et changement social »

- ♦ **Audrey MASSON**
(temps de travail : 30 %)
à compter du 6/09/2007
Type d'activité : recherches - études - coordination du service d'information, de documentation et d'animation du secteur médico-social dans le cadre du CRA Bourgogne
Secteur particulier : handicap, plus particulièrement autisme
Formation : Master II « recherche en psychologie »

- ♦ **Richard PAVAUX**
(temps de travail : 50 %)
Type d'activité : études - interventions en établissements - accompagnement à l'évaluation interne
Secteur particulier : formation professionnelle en milieu ordinaire des jeunes handicapés - démarche qualité
Formation : ingénieur avec une spécialisation assurance qualité et certification ISO 9000

- ♦ **Danielle SICHEZ**
(temps de travail : 25 %)
jusqu'au 30/06/2007
Type d'activité : études - coordination des consultations et avis techniques - coordination du service d'information, de documentation et d'animation du CRA Bourgogne
Animation de commissions : établissements et services relevant de l'ASE et de la PJJ
Secteur particulier : autisme - traumatismes crâniens - protection de l'enfance
Par ailleurs : psychologue en CMPP et SIOE (service d'investigation et d'orientation éducative)
Formation : DESS de psychologie clinique

◆ ASSISTANCE TECHNIQUE ET SECRETARIAT

- ♦ **Véronique GEORGIE**
(temps de travail : 100 %)
Secrétaire de direction

- ♦ **Virginie LURET**
(temps de travail : 80 %)
- ♦ **Vincent BELAMRI**
(temps de travail : 80 %)
jusqu'au 17/04/2007
Assistants en analyse de données statistiques - organisation informatique du CREAI - actualisation du site internet - coordination du bulletin d'informations

- ♦ **Sophie LECURET**
(temps de travail : 100 %)
Secrétariat général - service des offres d'emploi - présentation du bulletin d'informations

- ♦ **Isabelle ASTRATOFF**
(temps de travail : 60 %)
Secrétariat général - service des offres d'emploi

- ♦ **Sylvie BREUIL**
(temps de travail : 26 %)
Agent Service Intérieur



Centre régional d'études et d'actions
sur les handicaps et les inadaptations

◆ **Une association régionale permettant la rencontre et la concertation entre**

- les associations et organismes, qui ont une action auprès de personnes handicapées ou en difficulté sociale
- les professionnels des services et établissements
- les collectivités territoriales
- les services de l'Etat

◆ **Un organisme technique**

- pour l'analyse des besoins des personnes handicapées ou en difficulté sociale
- pour la qualité des prestations apportées aux personnes
- pour l'adaptation continue des politiques sociales et des pratiques professionnelles

◆ **Une équipe d'intervenants dont les formations, les compétences et les expériences sont variées**

- pour réaliser des études
- pour apporter des conseils techniques
- pour former les professionnels, notamment à l'évaluation

◆ **Une réflexion menée au niveau national dans le cadre du réseau de l'Association Nationale des CREA I (ANCREAI)**

- pour la production de connaissances, à un niveau national ou interrégional
- pour la construction d'outils, de méthodes et de tableaux de bords communs